



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## relative à la modification n° 2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Calais

### Objet d'enquête publique :

Par arrêté du 6 décembre 2016, le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Calais a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 2 du SCoT du Pays du Calais, approuvé par délibération du comité syndical en date du 6 janvier 2014.

Le SCOT du Pays du Calais, actuellement en vigueur, doit être modifié pour se mettre en compatibilité avec la charte du Parc Naturel Régional, intégrer la disparition d'une intercommunalité et permettre le développement d'une zone commerciale prévue par le SCOT.

L'enquête publique se déroulera du **16 janvier au 16 février 2017 inclus** soit une durée de 32 jours consécutifs.

### Consultation du dossier d'enquête publique :

Pendant la durée de l'Enquête Publique, le dossier d'enquête publique pourra être consulté dans les lieux suivants :

LIEUX	Heures d'Ouvertures au public
Siège du Syndicat Mixte du Pays du Calais, Siège de l'enquête publique Hôtel de Ville de Calais - Place du Soldat Inconnu - CALAIS	du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Siège de la Communauté d'Agglomération Cap Calais 76 boulevard Gambetta - CALAIS	du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Siège de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) 66 place du Général de Gaulle - AUDRUICQ	du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Siège de la Communauté de Communes des Trois-Pays (CCT-P) 14 rue Clémenceau - GUINES	du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h, de vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet : "[www.pays-du-calais.fr](http://www.pays-du-calais.fr)", pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations dans un registre d'enquête ouvert à cet effet. Il pourra également les adresser :

- par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :  
SyMPaC - Hôtel de Ville de CALAIS, Place du soldat inconnu 62100 CALAIS,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [graziella.levis@pays-du-calais.fr](mailto:graziella.levis@pays-du-calais.fr).

### Permanences du Commissaire-enquêteur :

Monsieur Yves ALLIENNE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales portant sur le projet de modification n° 2 du SCoT, dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

- Lundi 16 janvier 2017, de 14h à 17h, au siège du SyMPaC, Hôtel de Ville de Calais - Place du Soldat Inconnu à Calais ;
- Mardi 24 janvier 2017, de 9h à 12h, à la Communauté d'Agglomération Cap Calais - 76 boulevard Gambetta à Calais ;
- Mardi 24 janvier 2017, de 14h à 17h, en Mairie de Guînes - 23 place Foch à Guînes ;
- Lundi 30 janvier 2017, de 14 à 17 h, en Mairie d'Audruicq - 270 place du Général de Gaulle à Audruicq ;
- Jeudi 16 février 2017, de 14h à 17h, au siège du SyMPaC, Hôtel de Ville de Calais - Place du Soldat Inconnu à Calais ;

### Clôture de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique sur les lieux de l'enquête publique et à la Préfecture du Pas-de-Calais et seront publiés sur le site internet : [www.pays-du-calais.fr](http://www.pays-du-calais.fr).

### Informations complémentaires :

Les informations relatives au projet de modification n° 2 du SCoT et à l'enquête publique peuvent être demandées à Graziella LEVIS, personne responsable du projet :

- par courrier adressé à son attention au SyMPaC, Hôtel de Ville de CALAIS, Place du Soldat Inconnu 62100 CALAIS ;
- par téléphone au 03.21.46.66.43 ;
- par mail : [graziella.levis@pays-du-calais.fr](mailto:graziella.levis@pays-du-calais.fr)